Guide d'apprentissage sur le PRP
Connexion et navigation

Le Portail de reporting du partenariat vise les partenaires de la société civile, de soumettre des rapports d'étape sur leurs partenariats de programme avec l'UNICEF.

Le portail permet un processus de rapport plus simplifié, efficace, standardisé et axé sur les résultats pour les partenariats conclus avec l'UNICEF.

Les partenaires peuvent également utiliser le portail pour mieux suivre les progrès de leurs résultats et gérer leurs informations de partenariat et les délais de déclaration.

Sur le Portail de reporting du partenaire les partenaires peuvent soumettre :

•Rapport d'étape trimestriel (QPR)
•Rapports humanitaires (RH, et •Rapports spéciaux (RS)

L'UNICEF a conçu le portail en consultation avec nos partenaires et bureaux régionaux et de pays pour la rapidesse et les processus manuels inefficaces, et de concentrer efforts et nos ressources sur l'attention de nos partenaires et accélérer la vie des enfants et des communautés à travers le monde.

Pour accéder à la page d'accueil du portail, accédez à www.partnerreportingportal.org. La page d'accueil du Portail de reporting du partenaire est conçue pour orienter les partenaires d'exécution de l'UNICEF sur le but, les fonctionnalités et les avantages du portail

Les partenaires d'exécution peuvent

Lisez à propos du portail, ainsi que les avantages et les fonctionnalités associées à l'utilisation du portail

Les partenaires peuvent également accéder aux ressources pour utiliser le

Portail en cliquant sur l'icône Assistance et en accédant à la bibliothèque de connaissances

a. Dans la bibliothèque de connaissances, les partenaires peuvent accéder à une liste de guides rapides et de ressources vidéo, et accéder à une liste des politiques et procédures de partenariat de l'UNICEF

Les partenaires peuvent cliquer sur l'icône Contactez-nous pour contacter le service d'assistance du portail.

Les partenaires peuvent cliquer sur l'icône Contactez-nous pour contacter le service d'assistance du portail.

En cliquant sur l'icône Accéder au PRP, les partenaires peuvent sélectionner leur pays d'organisation pour accéder au portail.

Saisissez votre e-mail de connexion et votre mot de passe et cliquez sur Connexion

Une fois connecté, vous serez dirigé vers la page d'agency, où vous pouvez voir les données de l'UNICEF sur votre organisation

Dans le panneau de navigation de gauche, cliquez sur l'icône Documents de programme pour accéder à la page Documents du programme.

a. Sur cette page, vous verrez une liste des partenariats de programme que votre organisation a établi avec l'UNICEF, avec un aperçu des informations sur chaque partenariat.

Cliquez sur le numéro de référence de DPSSFA pour afficher les détails du partenariat de programme spécifique

i. Les informations du partenariat
Détails du PP et du SSFA, où vous pourrez également télécharger une copie de votre document de programme

ii. Modifications, le cas échéant

iii. Exigences de déclaration, comme convenu avec l'UNICEF. La section Exigences de déclaration répertorie les différents types de rapports, périodes de rapport et dates d'échéance des rapports à soumettre par le partenaire.

Cliquez sur l'onglet Rapports pour voir les rapports qui sont attendus, soumis et acceptés par l'UNICEF pour le document de programme spécifique

Cliquez sur l'onglet Méthodes de calcul pour voir comment vous pouvez ajuster la méthode que vous utilisez pour calculer vos indicateurs

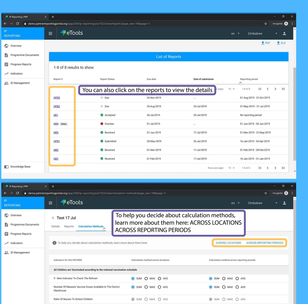

Dans le panneau de navigation de gauche, cliquez sur l'icône Rapports d'étape pour accéder à la page Rapports d'étape a. Ici, vous pouvez rechercher et afficher des rapports pour vos différents documents de programme avec l'UNICEF

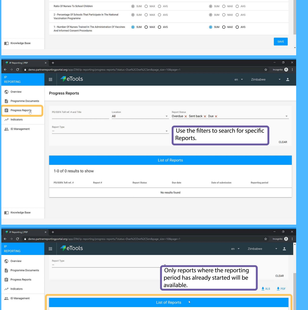

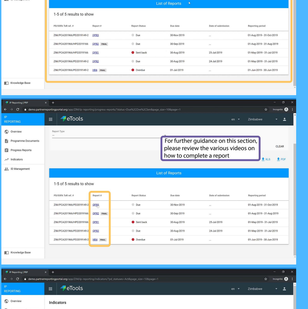

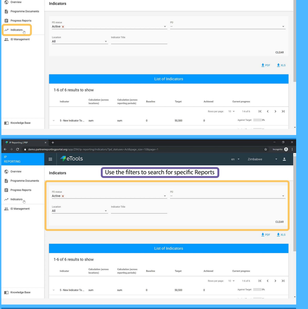

Cliquez sur l'un des rapports ci-dessous pour consulter les détails

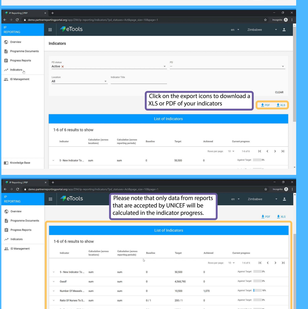

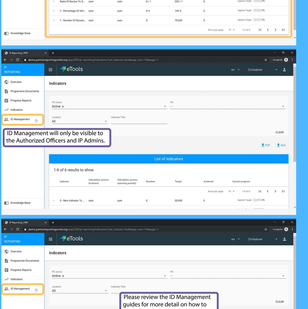

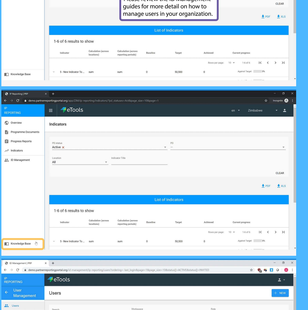

Ces indicateurs sont automatiquement calculés et ventilés à partir des différents rapports que votre organisation a soumis à l'UNICEF pour un document de programme spécifique

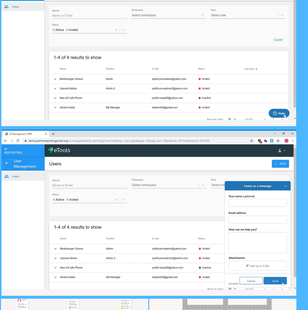

Dans le panneau de navigation de gauche, vous pouvez cliquer sur l'icône Gestion des ID pour gérer les utilisateurs de votre organisation

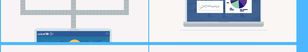

Cliquez sur l'icône Base de connaissances pour accéder aux guides d'utilisateur et aux vidéos sur l'utilisation du Portail de reporting du partenaire

Sur n'importe quelle page du portail, vous pouvez demander de l'aide au service d'assistance virtuel en accédant à la fonction Assistance aux utilisateurs. Pour ce faire :
•Cliquez sur l'icône d'aide et saisissez-les coordonnées requises
•Décrivez votre demande
•Veuillez inclure toutes les captures d'écran relatives à votre requête dans la section des pièces jointes, afin que nous puissions vous aider au mieux en identifiant la zone spécifique de la demande
•Le service d'assistance répondra à votre demande dans les 24 à 48 heures ouvrées.

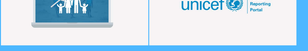

Le Portail de reporting du partenaire contribue à centraliser toutes les informations sur les partenariats et à promouvoir un processus de déclaration simplifié, plus efficace et axé sur les résultats. Le portail aidera l'UNICEF et ses partenaires d'exécution à mieux suivre et à améliorer les résultats pour les enfants et les communautés du monde entier